

AC — COM — P — A GNE — M E — NT —

23

24

Accompagnement **au**
financement d'un projet
éducatif artistique et culturel
Académie de Créteil, Fanny Rose



Présentation

Financement par l'établissement scolaire

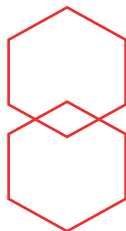
Financement par le Pass culture

Financement par les collectivités territoriales

Financement participatif

Financement par les mécénats

3



ACCOMPAGNER AU FINANCEMENT D'UN PROJET ÉDUCATIF ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le livret est un outil destiné aux porteurs de projets éducatifs en quête de financement. Ce guide fournit une approche étape par étape pour aider à naviguer dans le processus complexe du financement et à maximiser les chances de réussite.

De nombreux dispositifs, acteurs et partenaires potentiels autre que l'établissement scolaire de référence peuvent soutenir les projets éducatifs, tels que le pass culture, le crowdfunding avec «la trousse à projet», les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations et les organisations à but non lucratif...

Ce guide propose une série d'étapes clés à suivre pour accompagner efficacement le financement d'un projet éducatif artistique et culturel.



COMMENT LE FINANCER PAR ?

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Les étapes d'un financement par l'établissement scolaire

1// Préparez un dossier de projet

Il rassemble toutes les informations pertinentes sur votre projet éducatif, y compris son objectif, sa description, ses activités, son impact attendu et son budget prévisionnel.

2// Identifiez les priorités de financement du lycée

Chaque lycée a des priorités et des contraintes budgétaires spécifiques. Il faudra vous renseigner sur les critères de financement du lycée pour comprendre quel type de projets est généralement soutenu et dans quelle mesure.

3// Contactez les responsables administratifs

Présentez-leur votre projet pour entrevoir la possibilité de financement par le budget du lycée. Expliquez en quoi le projet est bénéfique pour les élèves et pour le rayonnement du lycée.

Certains projets éducatifs peuvent être financés par le budget de l'établissement scolaire lui-même. Il peut s'agir d'une allocation spécifique prévue dans le budget annuel de l'école ou d'un soutien de la part de l'administration scolaire.

4// Présentez votre dossier de projet et suivez les procédures administratives

Lors de la réunion avec le conseil d'administration du lycée, vous pourrez présenter et mettre en évidence les aspects clés du projet, les bénéfices attendus pour les élèves et l'importance de son financement. Une fois approuvée, suivez la procédure. Cela peut impliquer la signature d'une convention avec le partenaire.

En 2022, le nouveau programme « **Notre école, faisons-la ensemble** », destiné à soutenir l'innovation pédagogique propose de soutenir les projets pédagogiques portés par la direction des établissements. Basé sur le volontariat des équipes, le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique peut être sollicité à tout moment de l'année.



COMMENT LE FINANCER PAR?

LE PASS CULTURE

Tableau des crédits par niveau des classes

Ce crédit est calculé à partir du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement dans les niveaux de classes concernés.

Montant par élève et par année scolaire

2nde ou CAP : 30 €
1re et Tle : 20 €

Un référent culture est nommé dans chaque collège et lycée de l'enseignement public et privé sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale. Il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.

La part collective du pass culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc.

L'application **ADAGE**, unique voie d'accès aux offres collectives, est utilisée :

- par les professeurs pour consulter, géolocaliser et réserver les offres collectives ;
- par le chef d'établissement pour confirmer les réservations et gérer le budget de son établissement.

Le pass culture est un dispositif composé de deux parts complémentaires: individuel et collective.

Ce nouveau levier participe à l'objectif du 100 % EAC (Éducation Artistique et Culturel): permettre aux jeunes de développer une sensibilisation progressive et accompagnée à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de son autonomie et de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle.



COMMENT LE FINANCER PAR?

SUITE PASS CULTURE

Comment se connecter à **ADAGE ?**

Le portail d'application est accessible de deux manières :

- Accès INTRANET :

<https://intranet.in.ac-academie.fr>

- Accès INTERNET :

<https://id.ac-academie.fr>

Les étapes d'un financement par le pass culture

1// Les besoins du projet éducatif :

Définissez clairement les objectifs, les activités et les besoins financiers de votre projet éducatif. Assurez-vous qu'il est adapté aux critères d'éligibilité du pass culture,

Toutes les offres collectives du pass culture publiées sur **ADAGE** sont consultables par tous les établissements scolaires sur tout le territoire français.

Les DRAC et la DAAC sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs culturels et des équipes pédagogiques et éducatives dans l'élaboration de leurs projets, notamment dans l'utilisation de la part collective du pass culture.

2// Intégration du projet dans le catalogue du pass culture : Les offres doivent être créées sur la plateforme pass culture avant la date de l'évènement. Une fois créées sur la plateforme **pass culture pro**, elles sont rendues consultables et pré-réservables instantanément par les professeurs sur ADAGE.

3// Soumission, validation de la demande de financement: Après évaluation de votre demande par les responsables pass culture. Vous recevrez une notification concernant le montant de financement attribué par le pass culture. Veillez à suivre les procédures administratives pour recevoir les fonds.



COMMENT LE FINANCER PAR ?

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les étapes d'un financement par les collectivités territoriales

1// Identification du projet et recherche :

Définissez votre projet scolaire, en précisant ses objectifs, son calendrier, ses activités et son budget prévisionnel. Puis, renseignez-vous sur les différentes collectivités territoriales de votre région et découvrez les dispositifs de financement qu'elles proposent pour les projets scolaires.

2// Prise de contact avec les services compétents :

Après avoir constitué un dossier de demande de financement, prenez contact avec les services compétents au sein de la collectivité territoriale chargés du financement des projets scolaires.

Les collectivités territoriales, telles que les communes, les départements et les régions, jouent un rôle important dans le soutien des projets éducatifs locaux. Elles contribuent à l'égalité des chances, à l'amélioration de la qualité de l'éducation, au développement local et au dynamisme culturel, ainsi qu'à l'engagement communautaire.

Les collectivités territoriales disposent souvent de budgets alloués à l'éducation et à l'action éducative, leur permettant de financer des projets scolaires et éducatifs. Ces budgets peuvent être utilisés pour soutenir des initiatives pédagogiques, des actions culturelles, des projets sportifs, des sorties scolaires, des équipements éducatifs, des interventions d'intervenants extérieurs, et bien plus encore.

3// Présentation du projet : Organisez une rencontre avec les responsables des collectivités territoriales pour présenter votre projet en personne. Expliquez en détail ses objectifs, ses activités, son impact et l'importance de son financement. Une fois votre demande soumise, assurez-vous de suivre régulièrement son avancement.



COMMENT LE FINANCER PAR?

LE PARTICIPATIF

Les étapes d'un financement participatif

1// Inscription sur la plateforme : Rendez-vous sur **www.**

trousseaprojet.fr

et créez un compte en tant que porteur de projet. Remplissez les informations requises, notamment les coordonnées de l'établissement scolaire et les détails du projet.

2// Présentation du projet :

vous pouvez créer une page de présentation dédiée à votre projet. Décrivez clairement l'objectif du projet, les activités prévues, les bénéficiaires. Ajoutez des photos, des vidéos ou tout autre élément visuel qui permettra de mieux comprendre votre projet.

La Trousse à projets est une plateforme en ligne développée avec le ministère de l'Éducation nationale. Elle a été créée dans le but de faciliter le financement participatif des projets éducatifs et pédagogiques portés par le corps enseignant.

Elle permet aux porteurs de projets éducatifs de créer une page de présentation de leur projet et de solliciter des dons et des financements auprès du grand public, des entreprises ou d'autres partenaires intéressés. La trousse à projets couvre un large éventail de domaines. Elle offre une visibilité aux projets éducatifs, permettant aux porteurs de projet de présenter leur idée, de promouvoir leurs objectifs.

3// Fixation de l'objectif de collecte : Déterminez le montant total que vous souhaitez collecter pour financer votre projet. Il est important d'établir un objectif de collecte réaliste en fonction du budget prévu. La Trousse à projets recommande de fixer un objectif compris entre 100 et 10 000 euros.

4// Collecte de fonds : Les contributeurs peuvent effectuer des dons en ligne sur votre page de projet. Lorsque vous atteignez votre objectif de collecte, vous pouvez clôturer la collecte de fonds sur la plateforme.



COMMENT LE FINANCER PAR ? DU MÉCÉNAT

**Les étapes d'un
financement privé**

1// Définition du projet :

Il rassemble toutes les informations pertinentes sur votre projet éducatif, y compris son objectif, sa description, ses activités, son impact attendu et son budget prévisionnel.

2// Recherche de mécènes potentiels :

Identifiez les entreprises, les fondations, les organisations ou les individus susceptibles d'être intéressés par le soutien d'un projet éducatif. Recherchez des partenaires qui partagent des valeurs similaires ou qui ont une mission alignée avec votre projet.

3// Approche des mécènes potentiels :

Contactez les mécènes potentiels en leur adressant votre dossier de présentation du projet et en expliquant votre demande de financement.

4// Négociation et formalisation de l'accord de mécénat :

Si un mécène est intéressé par votre projet, entamez des discussions pour définir les conditions de financement, les obligations de chaque partie et les modalités de suivi du projet.

5// Signature de l'accord de mécénat :

Une fois les termes et conditions convenus, formalisez l'accord de mécénat par la signature d'un contrat ou d'une convention entre votre organisation éducative et le mécène. Assurez-vous que toutes les parties impliquées comprennent et acceptent les conditions énoncées dans l'accord.

Les entreprises locales, les fondations, les associations, les organismes de bienfaisance peuvent financer des projets éducatifs.

Les motivations peuvent différer selon les mécènes:

- Responsabilité sociale et engagement communautaire
- Image de marque et visibilité
- Développement des talents et des compétences
- Retour sur investissement à long terme
- Avantages fiscaux

